

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST  
DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES  
DIRECTION TERRITORIALE EST**

Affaire suivie par Marie-Paule MARCHI ☎ 01.46.29.51.90  
Nos réf : MPM/FD – 16 – 12266 – A 16 – 6943 - D



Chère Madame, Cher Monsieur,

Je donne suite à votre signalement relatif à la présence de véhicules dans le parc Frédéric Pic aux heures d'entrées et de sortie des écoles du Parc, situées 8 rue Falret à Vanves.

L'accès au parc des véhicules de service de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et ceux de ses prestataires n'est autorisé qu'en dehors des heures d'entrée et de sortie des écoles à savoir de 9 h à 11h et de 13h à 16h, à une vitesse limitée à 10 km/h.

Un rappel de ces consignes a été fait auprès des intervenants concernés.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la qualité de l'espace public et vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par délégation,

**Yann TEXIER**

Le Directeur du Territoire Est